

Des kits Économiseurs d'eau pour 15 000 logements

Paris - Eau de Paris et Paris Habitat-OPH, premier bailleur social public d'Europe, s'associent pour équiper gratuitement 15 000 logements de la capitale de kits Économiseurs d'eau. H2o septembre 2012.

KITS ÉCONOMISEURS D'EAU

Eau de Paris et Paris Habitat-OPH s'associent pour équiper gratuitement 15 000 logements de la capitale

la rédaction

h2o - septembre 2012

Eau de Paris et Paris Habitat-OPH partagent une même ambition sociale et environnementale visant à aider les usagers à maîtriser leurs consommations d'eau. Dans cet objectif, ces deux établissements publics se sont associés pour équiper gratuitement des foyers du parc social en kits d'économiseurs d'eau. Une telle initiative permet de poursuivre un double objectif : au plan environnemental, réduire les prélèvements d'eau ; au plan social, permettre aux usagers d'avoir une facture d'eau la plus basse possible (ainsi qu'une facture d'énergie également réduite pour l'eau chaude), tout en satisfaisant pleinement leurs besoins. Le coût des interventions est intégralement pris en charge par Eau de Paris et Paris Habitat-OPH. La particularité du partenariat développé repose sur le volume de kits installés, puisqu'il concerne 15 000 kits économiseurs d'eau qui seront fournis et installés gratuitement, sur douze mois.

15 000 kits économiseurs d'eau installés

Eau de Paris et Paris Habitat-OPH ont défini ensemble le périmètre et les immeubles bénéficiaires de cette opération. Les immeubles HBM - habitation bon marché, des immeubles en brique des années 1930, constituent la cible principale de cette opération de pose de kits économiseurs d'eau.

Constitué de trois bagues, le kit économiseur d'eau se compose d'un limiteur de débit en cuisine (entre 6 et 9 litres / minute), d'un limiteur de débit sur les lavabos (entre 2,5 et 4,5 litres / minute) et d'un limiteur de douche (entre 8 et 10 litres / minute). Les prestataires en charge de la pose des kits interviennent selon un calendrier et un déploiement précis. Des affiches sont posées dans les halls afin de prévenir les locataires du passage du technicien dans les logements puis lors de l'intervention, le technicien remet aux locataires volontaires un livret d'information "Mieux consommer l'eau chez soi : des réflexes simples pour des économies assurées". Ce document rappelle les objectifs du kit : diminuer la consommation d'eau des locataires d'environ 15 % et ainsi, réduire leur facture. Il comporte également, de nombreuses astuces pour économiser l'eau, et réaliser des économies, grâce à des gestes simples à adopter au quotidien.

Pour accompagner cette opération, de nombreuses actions de sensibilisation sont menées auprès des habitants et un comité de suivi est mis en place entre Eau de Paris et Paris Habitat-OPH afin d'évaluer l'impact de la pose des kits sur les consommations d'eau et d'énergie et de recueillir l'opinion des locataires concernés.

À

25 % des charges payées par les locataires

Le choix du retour en gestion publique du service de l'eau par la ville de Paris, au 1er janvier 2010 était à la fois une décision politique - l'eau, bien essentiel, doit être gérée par la puissance publique - et une décision de bonne gestion. Cela permet aujourd'hui de réaliser d'importantes économies tout en maintenant une efficacité de service, un niveau d'investissement et une exigence forte en matière de qualité sanitaire. Également, les gains générés sont employés en faveur de la mise en place d'actions sociales visant à réduire les dépenses d'eau des plus démunis. L'effort financier n'est pas le même selon le niveau de vie des ménages, et pour les usagers les plus démunis, la facture d'eau parisienne peut représenter plus de 3 % de leur budget. La ville de Paris entend tout mettre en œuvre pour rendre effectif le droit à l'eau dans la capitale.

L'eau représente 25 % des charges payées par les locataires, il s'agit du deuxième poste de charge - Il est donc important que les bailleurs sociaux, et particulièrement Paris Habitat-OPH, premier bailleur social public d'Europe avec 120 000 logements en gestion, renforcent leur engagement pour maîtriser cette dépense et améliorer les services liés à l'eau, en faveur des locataires. Dans cette logique, le 27 mars 2012, la ville de Paris, Eau de Paris et les bailleurs sociaux parisiens, dont Paris Habitat-OPH, ont signé une charte sur la gestion de l'eau, afin de promouvoir une gestion équilibrée et solidaire de la ressource dans les immeubles. La charte confirme les orientations de la ville de Paris, mais vise également à faire progresser et mieux coopérer les acteurs du grand cycle de l'eau. Les améliorations concernent notamment un renforcement des échanges avec Eau de Paris à travers une mise en commun de la connaissance des réseaux privés, le suivi des consommations des compteurs généraux d'immeubles pour une meilleure détection des fuites. Eau de Paris et Paris Habitat-OPH collaborent aussi dans le cadre de l'observatoire parisien de l'eau, instance consacrée au service public de l'eau et de l'assainissement. Ils poussent leur réflexion notamment sur la politique de facturation au comptage, la mise en place d'équipements économiques ou bien encore la signature de contrats d'entretien de la robinetterie en accord avec les associations de locataires.

Au-delà de la pose des kits, Paris Habitat-OPH a souhaité sensibiliser les locataires aux économies d'eau à travers des ateliers ludiques. Trois associations franciliennes spécialisées dans l'éducation au développement durable de tous les publics ont été mandatées pour les animer : les Petits Débrouillards, Écophylle et le Groupe de diffusion d'informations sur l'environnement. Au pied des immeubles concernés, un premier atelier s'est déroulé sur les enjeux de l'eau, un second avait pour thématique les économies d'eau. De nombreux éco-gestes ont été diffusés auprès des locataires pour réaliser des économies au quotidien, grâce à des gestes simples, et contribuer à protéger une ressource en eau potable.

Au total, ce dispositif de sensibilisation a été proposé à plus de 6 000 locataires.

À

À ENSEMBLE BRILLAT SAVARIN / FONTAINE À MULARD

À
À

Le 19 septembre, Eau de Paris et Paris Habitat-OPH ont convié la presse à visiter quelques installations et à couvrir par la même occasion un quartier plein de charme, au pied de la Butte-aux-Cailles.

Le groupe Brillat Savarin / Fontaine à Mulard s'inscrit dans la catégorie des HBM - habitations à bon marché. En 1924, André Arvidson s'associe à Joseph Bassompierre et Paul de Rutté, auteurs de nombreux immeubles parisiens. 350 logements sont construits sur une parcelle de 8 363 m². Les façades en brique rouge sombre sont rythmées de deux séries de loggias superposées, ornées de céramiques aux couleurs vives. La présence de ce type de céramique, dans la production ultérieure de Bassompierre de Rutté porte probablement la marque d'Arvidson, qui en était un grand amateur, comme en atteste son bâtiment de la rue Campagne-Première.

L'ensemble immobilier a fait l'objet d'un vaste projet de réhabilitation entre 1998 à 2004. La requalification de ce site sensible avait été programmée et suivie en concertation avec le soutien de la mairie du 13^e arrondissement. L'objectif était double : améliorer la vie des habitants et améliorer la gestion par Paris Habitat-OPH. L'idée générale était de scinder ce site en deux résidences, l'une ouvrant sur la rue de la Fontaine à Mulard et l'autre sur la rue Brillat Savarin. Les logements ont été partiellement rénovés, des bureaux d'accueil créés sur chaque entrée des 2 résidences et entrées de halls tournés sur la rue. D'ailleurs, le site comprend 249 logements de type PLA (prêt locatif aidé d'intégration), s'étendant du T1 au T5, 4 commerces et 1 jardin d'enfants. La démolition du bâtiment central a permis de créer un jardin en arrière, également rénové au titre de ce projet. 22 parcelles sont aujourd'hui jardinées par les locataires. La gestion des parcelles a été confiée à l'Association Rungis Brillat Peupliers. L'association entretien et anime cet espace dans l'esprit de la convention : en faisant participer les habitants dans la convivialité et le respect de l'environnement.

photos jeffnli.blogspot.fr - Walking in Paris, & Chenu10 - selection for Google Earth

Suivi des résultats

Un premier panel de groupes d'immeubles a été déterminé en fonction de la date et du taux d'équipement en kits et du volume de consommation annuelle. Il se constitue de 11 ensembles immobiliers présents sur les 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements représentant 3 000 logements. Sur ce panel, 2 300 locataires ont accepté l'installation des kits économiseurs d'eau soit un taux d'équipement global de 77 %.

Au 3 septembre 2012, le temps d'observation d'évolution de la consommation en eau a varié de 11 à 23 semaines avec

un temps d'observation moyen de 17 semaines. Les Ã©valuations de comparaison ont portÃ© sur l'Ã©volution de consommation pour une mÃªme pÃ©riode calendaire entre les annÃ©es 2011 et 2012, en essayant de neutraliser une Ã©ventuelle Ã©volution naturelle des consommations. Les premiers rÃ©sultats montrent que la mise en place des kits Ã©conomiseurs a engendrÃ© une diminution de 8 Ã 14 % du volume d'eau consommÃ© sur ces 11 ensembles immobiliers (logements non Ã©quipÃ©s compris). Le suivi de ces Ã©volutions de consommation perdurera au-delÃ du partenariat et concernera Ã terme un panel Ã©largi au fur et Ã mesure des poses rÃ©alisÃ©es.

Ã CHIFFRES CLÃ©S

Prix du kit Ã©conomiseur d'eau installÃ© : 12 euros TTC

Objectif des kits Ã©conomiseurs d'eau : diminuer la consommation des locataires d'environ 15 % et rÃ©duire d'autant leur facture

Budget annuel d'eau pour une famille de 2 personnes : 300 euros

Consommation quotidienne d'eau pour une famille de 2 personnes Ã Paris : 275 litres

Ã©conomie moyenne annuelle attendue suite Ã l'installation des kits Ã©conomiseurs pour une famille de 2 personnes : 50 euros

Nombre de logements Ã©quipÃ©s au 12-09-2012 : 7 200 logements soit un taux d'Ã©quipement de 68 % sur les groupes visitÃ©s.

Un robinet qui goÃ»te de 5,5 m³ par an = 16,50 euros

Un filet d'eau qui coule de 140 m³ par an = 462 euros

Une chasse d'eau qui fuit de 220 m³ par an = 660 euros